

De L'éducation Nationale A La Prestation De Service Educatif : Une Consécration De L'Accord Général Sur Le Commerce Des Services (AGCS) De l'Organisation Mondiale Du Commerce (OMC)

Docteure AÏCHA Mohamadou(1), M. Mohamadou ABBO Fodoué (2), Mme AWAOU Adama(3).

(1) Département des Enseignements Fondamentaux en Éducation, Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Ngaoundéré, annexe de Garoua. Email : aichamoh2000@yahoo.fr

(2) Délégué de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) de la Région de l'Adamaoua, Cameroun.

(3) Chef Service des Affaires Administratifs et Financiers à l'École de Science et de Médecine Vétérinaire (ESMV) de l'Université de Ngaoundéré.

(Received July 25, 2020, Revised August 8, 2020, Accepted August 25, 2020)

Résumé

Cet article s'intéresse à l'insertion de l'éducation dans le commerce international des services par l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC), plus spécifiquement, dans le cadre de son Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS). Il s'agit là de la mondialisation de l'éducation qui construit un seul marché mondial de prestation éducatif. Sa normalisation fait de l'éducation un bien-marchand avec ses multiples conséquences. Ainsi, à partir du cas camerounais, nous allons montrer l'influence de cette norme éducative internationale dans un système éducatif encore marqué par l'empreinte de l'héritage colonial. Également, nous allons retracer l'histoire de cet Accord en mettant en exergue ses impacts politico-éducative, économique-culturelle à l'instar du rôle croissant des acteurs privés dans le financement de l'éducation nationale avec des conditionnalités non-négociables, imposés unilatéralement et qui tiennent uniquement compte des intérêts égoïstes de ces acteurs, de la mercantilisation des enseignements, de l'adoption des programmes d'enseignement extravertis et détachés des réalités locales, de la manipulation des apprenants à des fins politiques, de la privatisation mal-encadrée de l'offre éducative, de la concurrence déloyale en faveur des prestataires internationaux concernant le commerce de service éducatif, etc. Toutefois, la théorie des avantages comparatifs qui est favorable à la libéralisation de ce secteur soutient que le service éducatif est une nécessité pour l'économie mondiale si et seulement si les États n'entravent pas cette libéralisation par l'adoption des politiques nationales protectionnistes.

Mots-clés : éducation nationale, service éducatif, AGCS, mondialisation de l'éducation, Cameroun.

Abstract :

This article examines the integration of education into international trade in services by the World Trade Organization (WTO), more specifically, within the framework of its General Agreement on Trade in Services (GATS). This is the globalization of education which is building a single global market for educational provision. Its normalization makes education a market good with its multiple consequences. Thus, from the Cameroonian case, we will show the influence of this international educational standard in an educational system still marked by the imprint of the colonial heritage. Also, we will retrace the history of this Agreement by highlighting its politico-educational, economic-cultural impacts, like the growing role of private actors in the financing of national education with non-negotiable, imposed conditionalities, unilaterally and which take into account only the selfish interests of these actors, the commercialization of the teachings, the adoption of extroverted and detached educational programs from local realities, the manipulation of learners for political ends, the bad privatization framed in the educational offer, unfair competition in favor of international providers concerning the trade of educational services, etc. However, the theory of comparative advantage which favors the liberalization of this sector maintains that the educational service is a necessity for the world economy if and only if states do not hinder such liberalization by adopting protectionist national policies.

Keywords: national education, educational service, AGCS, globalization of education, Cameroon.

INTRODUCTION: contexte et problématique.

En 2007, l'éducation est reconnue par les Nations-Unies comme un domaine important de la réforme globale du secteur de l'humanitaire; y assurer l'accès de tous, que l'on soit dans une économie ouverte et

en concurrence avec les autres, ou que l'on soit dans une économie fermée, est une nécessité pour le développement humain. C'est à ce titre que les Institutions Internationales, à l'instar des Nations-Unies, qualifient l'éducation comme étant le «quatrième pilier de l'humanitaire aux côtés de l'alimentation, du logement et de la santé» (*Magali et al., 2010, p.3*). Aussi, dans le cadre de la mondialisation de l'éducation, c'est-à-dire d'une éducation ouverte aux autres systèmes d'éducation, on note une spécialisation des ces systèmes sur ce qu'ils savent mieux faire en formation de capital humain. Car, lorsqu'on s'ouvre aux autres, la concurrence s'installe et les systèmes de production vont rechercher davantage des mains-d'œuvres qualifiées issues du système scolaire ; ceci, contrairement à une économie fermée où les mains-d'œuvres ne sont pas qualitatives et compétitives.

La mondialisation des services éducatifs se lit donc à travers l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) contenu dans les clauses de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a remplacé le Général Agreement on Tariffs and Trade (GATT). De mémoire, le Cameroun fut signataire de la GATT le 03 mai 1963 et lorsque ce dernier fut remplacé par l'OMC, il en devient membre le 13 décembre 1995. En effet, cette organisation s'occupe de régir la bonne marche des échanges commerciaux entre différents pays-membres, de garantir la prévisibilité et la liberté des échanges commerciaux, d'imposer un système mondial des règles commerciales, de servir de cadre pour la négociation des Accords commerciaux, de régler les différends commerciaux entre ses États-Membres et de répondre après analyse, aux besoins des pays en voie de développement. Autrement dit, le système de Général Agreement on Tariffs and Trade, tout comme celui de l'Organisation Mondiale du Commerce, ont des règles qui réduisent le protectionnisme de la politique commerciale des États-membres. Par conséquent, tous les Accords adoptés dans le cadre de l'OMC font prévaloir cette règle de libéralisation commerciale. Et l'AGCS n'en déroge pas et le précise clairement au niveau de son préambule.

Parce que le secteur des services est le plus grand moteur de l'économie mondiale, l'absence dans le passé d'un cadre juridique pour le commerce des services sur le plan des échanges internationales, était une grave anomalie que la consécration de l'AGCS est venue pallier. **En d'autres termes, l'AGCS encourage les échanges des produits de services entre les pays-membres, assure la libéralisation du marché intérieur des pays-membres par la limitation du protectionnisme, prône la privatisation de structures y relatives et autorise une effective concurrence dans le secteur de service (Préambule GATT 1947 ainsi que l'Accord instituant l'OMC).** Notons que, pour ce qui est du service éducatif, les pays qui ratifient cet Accord sur le Commerce des Services, voient leur système éducatif soumis aux règles de commerce

international qui échappent dès lors à la gestion protectionniste d'antan des États. Ainsi, avec la mondialisation, le monde rétrécit à cause de l'utilisation des outils numériques qui rapprochent les peuples malgré la distance. Et dans l'éducation, l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication telles que les satellites, la radio, l'imprimerie, la téléphonie vocale et visuelle, la télévision, l'internet, l'ordinateur, la visio-conférence, etc., qui facilitent la fourniture de services éducatifs, a permis la mobilité internationale des enseignants et des étudiants, la mise en ligne des enseignements via le E-learning ainsi que l'apprentissage mixte (présentiel et non-présentiel) via le blended-learning, etc. Les systèmes d'éducation ont donc connu de louables mutation structuro-fonctionnelle.

Dans le cadre de cet article, le service de l'AGCS qui nous intéresse, est le service éducatif. En effet, l'éducation est une priorité dans la mondialisation. Les pays qui ont un bon développement socio-économique sont ceux qui ont investi le plus dans l'éducation. En clair, la mondialisation, processus d'intensification des échanges et des interdépendances entre les différents espaces de la planète, modifie les besoins en qualifications et en compétences des individus. Ses effets, conjugués à ceux des innovations, donnent un rôle majeur à l'éducation et entraînent de changements positifs dans les préférences des consommateurs de ces produits éducatifs et de leurs acquisitions des compétences techno-pédagogiques nouvelles. Ce qui a contribué à accroître les flux de ce service sur le plan international bien au-delà du territoire national où le Gouvernement était seul détenteur du financement et de l'élaboration de la politique éducative nationale. Aujourd'hui, les engagements souscrits par les États aux Accords sur le commerce de service permettent l'expansion des Investissements-Étrangers-Directs (IED), et les Partenaires Techniques Financiers peuvent financer les systèmes éducatifs nationaux en imposant l'exécution et le suivi d'un certain nombre de conditionnalités.

Toutefois, au-delà des moyens financiers alloués à l'éducation et à la formation par ces Acteurs de la mondialisation, les systèmes éducatifs nationaux particulièrement ceux des pays du tiers-monde, semblent en difficulté pour relever les défis de l'efficacité et de l'efficience dans une économie mondialisée. Ainsi, face aux nouveaux enjeux qu'engendre la mondialisation sur l'éducation, la finalité des systèmes d'éducation change aussi : on quitte du national pour l'international en faisant fi des particularités de chaque système d'éducation. **D'où l'intitulé de notre présent article: «De l'éducation nationale à la prestation de service éducatif : une consécration de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC) ».**

Il se pose donc le problème de l'apport de la mondialisation sur l'éducation. Quels sont les conséquences de cette mondialisation consacrée par l'AGCS sur les systèmes éducatifs nationaux? Et qu'en est-il du cas du Cameroun ?

Comme nous l'avons souligné, l'ouverture des systèmes éducatifs à la concurrence internationale, amène les Acteurs de la mondialisation à financer ces systèmes mais en imposant leurs conditionnalités. Ces Acteurs sont : les Firmes Transnationales ou Entreprises multinationales qui occupent le 1/4 du PIB mondial et 2/3 du Commerce mondial et sont majoritairement situées dans les pays du Nord, particulièrement ceux de la Triade (Kenichi, 1985) ; les Etats les plus puissants qui s'organisent en réseaux, en association ou regroupement régionales pour s'affirmer et se faire écouter dans le cadre de la mondialisation à l'instar de l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est/Association of South East Asian Nations (ANASE/ASEAN), etc.; les Organisations Internationales qui encadrent la mondialisation telles que Le Fonds Monétaire International (FMI) assurant la stabilité financière des États, la Banque Mondiale (BM) prêtant de l'argent aux pays en difficultés en imposant des conditionnalités rigoureuses, le G8 rassemblant les 8 grandes puissances économiques du monde jusqu'en mars 2014 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie), le G20 qui sont les sommets informels des pays les plus riches constitués de 19 pays et de l'Union Européenne (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie et Union Européenne); les Organisations Non Gouvernementales ; les Groupes de pression et les medias.

Au regard de ces Acteurs, certains auteurs affirment que la mondialisation de l'éducation est une continuité de la colonisation des pays capitalistes envers les pays du tiers-monde. On y lit l'assujettissement des Régions-périphériques que sont les pays en voie de développement ou pays les moins avancés, qui sont en situation de demande de savoirs, à des Régions-Centrales que sont les pays développés et qui peuvent les leur offrir ; c'est ce qui ressort également du Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en 2019. En effet, c'est dès la fin des années quatre-vingt-dix, que les Nations-Unies ont affirmé qu'il y a une grande probabilité que les Régions-Périphériques ne puissent pas profiter de tous les avantages de la mise en œuvre des Accords sur les commerces de services issus du Cycle d'Uruguay si des mesures pour les accompagner ne sont pas prises.

I- CADRE CONCEPTUEL

A- Concept de mondialisation

La mondialisation a permis l'émergence d'une nouvelle aire géographique qui est le monde-espace (Levy, 2007), voire un village-global (Marshall, 1990) où chaque acteur est interconnecté indépendamment du lieu et de l'instant. Dès lors, les limites spatio-temporelles sont abolies afin de permettre le partage de flux d'informations. En clair, le monde est devenu un espace où un fait national/local devient mondial. Cela ne signifie pas qu'elle crée un cadre spatial unifié, mais elle met dans un même espace-monde, les différentes dynamiques des pays dont les variables diffèrent d'un pays à l'autre du point de vue démographique, économique-culturel, socio-politique, éducatif, etc. La mondialisation se caractérise donc par l'occidentalisation des valeurs : la langue est l'anglais; le dollar est la monnaie; le libéralisme est l'idéologie; le capitalisme en est l'outil; la démocratie en est le système politique. Et par l'apparition de nouveaux Acteurs influents et des réalités nouvelles tels que les Firmes multinationales, la Finance Internationale qui alimente la globalisation financière, les Migrants Économiques qui fournissent des mains-d'œuvres qualifiées au-delà des frontières nationales, l'interdépendance des économies nationales, la concurrence accrue entre les systèmes d'éducation d'une part et les systèmes de productions d'autre part, l'interconnexion entre les États, l'augmentation rapide de la diffusion du savoir, l'expansion des échanges internationaux des marchandises et services, ainsi que la mise en place d'un système de domination fondé sur la logique de marché à toutes les sphères des activités humaines, y compris l'éducation.

B- Concept de flux de la mondialisation

Un *flux* est la circulation entre deux ou plusieurs lieux des biens, des personnes et des données immatérielles comme l'éducation, la santé, l'information, etc. *Les flux engendrés par la mondialisation* constituent une preuve de l'intégration croissante des économies nationales dans le marché mondial. Ces flux sont de quatre catégories:

1. *Les flux de marchandises* générés par les produits-manufacturés et les matières-premières et se fait essentiellement par voies maritimes ;
2. *les flux immatériels* qui se caractérisent par la connexion permanente à l'internet, ce sont des services marchands comme l'éducation ;
3. *les flux humains* composés de flux touristique et de flux migratoire ;
4. *les flux illégaux* dirigés par les Organisations illicites et criminelles qui s'adonnent au trafic de drogues, des armes, des personnes, des paradis fiscaux et autres.

La mondialisation de l'éducation consacrée par l'AGCS est un flux immatériel qui permet la transformation du processus de

connaissances/savoirs car, elle a une profonde incidence sur la transmission du savoir et des connaissances jusque-là influencées par les cultures locales. Elle occidentalise ainsi les cultures endogènes pour une uniformisation de culture éducative. Autrement dit, la mondialisation des services éducatifs se lit à travers l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) contenu dans les clauses de l'OMC. Elle met fin au monopole du savoir en démocratisant l'accès à la connaissance en tout lieu, à tout moment et les outils numériques y contribuent amplement. Nous pouvons illustrer par le cas du MOOC, des cours en ligne interactifs, participatifs, ouverts à tous et originellement gratuit. Toutefois, il faut souligner qu'ils existent des États qui ont adhéré à l'OMC sans ratifier aux Accords de Commerce de Service, comme le Canada et la France, parce qu'ils n'ont pas voulu que leur système éducatif soit considéré comme un bien-commerçable/bien-marchand.

C- Concept de l'éducation dans le contexte de la mondialisation.

L'éducation est un élément important du capital humain qui permet à tout citoyen instruit, d'améliorer ses capacités socio-professionnelles et d'accroître ses chances d'échapper aux affres de l'indigence matérielle. Elle est donc un enjeu majeur en ce 3^{ème} millénaire caractérisé par la mondialisation, c'est-à-dire, par le commerce des savoirs et facilité par l'évolution fulgurante des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). L'amélioration des systèmes d'éducatifs par les innovations numériques a conduit à une grande modification des compétences et qualifications. Parler donc de la mondialisation de l'éducation, consiste à s'intéresser à l'avènement, à l'accélération et à l'approfondissement des échanges des services éducatifs qui vont bien au-delà des frontières nationales. Cette réalité entraîne des motifs de comparaisons et de concurrences entre plusieurs systèmes d'éducatifs. Comme exemple de comparaisons internationales dans le domaine éducatif, il y a le PASEC, le PISA, le Classement de Shanghai, etc. Cette évolution de l'économie mondialisée, requiert nécessairement des mains-d'œuvres qualifiées pour les systèmes de productions, entraînant alors des exigences nouvelles en matière de renouvellement pédagogique et de qualifications que les systèmes d'éducation doivent assurer.

De ce qui précède, il est évident que les bouleversements de l'économie mondiale en quête des mains-d'œuvres qualifiées, ont entraîné de changement rapide dans le secteur de l'éducation et de la formation du capital humain, donnant ainsi lieu à l'adoption des réformes nouvelles et de comparaisons sur les plans régional (PASEC, etc.) et international (PISA, PIRLS, etc.). Ainsi, dans l'économie mondialisée actuelle, les systèmes éducatifs sont contraints de procéder à des réformes qui vont les aider à s'arrimer à ce phénomène planétaire inédit à

savoir la mondialisation. Nous avons donc trois types de réformes de l'éducation découlant de la mondialisation de l'éducation. Il s'agit des:

- Réformes fondées sur *la compétitivité* qui répondent à la demande de qualification et de compétence professionnelle sur le marché du travail en lien avec la réussite scolaire;
- Réformes fondées sur *les impératifs financiers* qui répondent à des restrictions budgétaires des secteurs public et privé afin de financer l'éducation;
- Réformes fondées sur *l'équité* qui tentent de parfaire le rôle important du politique de l'éducation comme source de mobilité et de nivellement sociale.

D- Concept de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS).

L'AGCS est un instrument juridique adopté lors du cycle d'Uruguay concernant le commerce des services. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 et est incorporé dans le statut de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 1996. Il est idoine de préciser que l'Accord de Marrakech de 1994 est le Texte juridique-fondateur de l'OMC et constitue la plus grande réforme du commerce international depuis la fin de la 2^{nde} guerre mondiale. De mémoire, à l'issue de la 2^{ème} guerre mondiale, 44 pays alliés ont tenu une Conférence le 1^{er} juillet 1944 à Bretton-woods, pour la création d'un nouveau système économique et monétaire mondial plus fiable. Trois organisations ont donc vu le jour:

- La Banque Mondiale (BM), chargée de la reconstruction de l'Europe de l'époque ;
- Le Fonds Monétaire International (FMI) qui doit assurer la stabilité monétaire ;
- L'Organisation Internationale du Commerce (OIC).

Cependant, les divergences d'intérêts sur la réglementation du commerce international par les États-signataires, a mis fin à l'existence de l'OIC. Mais, la nécessité d'intégrer un système économique fiable, va conduire ces mêmes États à créer plutôt le GATT qui est un instrument multilatéral régissant le commerce international dont le but est de superviser le système commercial multilatéral et le développement du libre-échange. Durant l'existence du GATT, entre 1948 et 1994, le commerce international a enregistré l'un des taux de croissance les plus élevés au monde. Mais il sera remplacé des années plus tard par l'OMC à Marrakech. En d'autres termes, l'OMC fut créée en remplacement de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT). Également, les Accords qui portent sur le commerce international à l'instar de l'AGCS sont nés le même jour que l'OMC.

En effet, cet Accord international sur le commerce des services (AGCS) a pour objectif d'établir les règles générales de libéralisation du commerce de

l'ensemble des activités de services sur le plan international. Les services font donc partie du secteur de l'économie mondiale et connaissent une croissance exponentielle depuis quelques décennies. En clair, les services représentent les 2/3 de la production mondiale, le 1/3 de l'emploi sur le plan international et près de 20% de l'ensemble du commerce mondial. Il est idoine de faire un distinguo entre le *service* et la *marchandise* contenu dans cet Accord sur le commerce international : «la marchandise» est un bien-palpable, un bien-physique, un bien-matériel, voire une notion relativement simple signifiant qu'un produit est transporté d'un pays à un autre; alors que le «service» est un peu complexe et varié car le service est un bien-immatériel dont la nature varie d'un service à un autre.

L'AGCS, 1^{er} Accord multilatéral sur le commerce des services (Leroux, 2002) et l'unique ensemble de règles multilatérales qui régissent le commerce international des services, s'applique à tous les services entrant dans le créneau du commerce international. Selon l'article 1 alinéa 3b de l'AGCS, les «services» comprennent tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental. Il est important de préciser que les services ne sont pas tous les mêmes car, nous distinguons le service éducatif du service de santé par exemple. Les établissements scolaires, les compagnies de téléphonie mobile, les compagnies bancaires, les compagnies aériennes, les cabinets comptables, les compagnies d'assurance, etc., fournissent leurs services de manière très différente les uns des autres. Chacun de ces services sus-énumérés conservent sa spécificité dans l'exécution de l'offre de ses services.

De ce qui précède, l'AGCS couvre trois domaines de commerces : *les marchandises, les commerces de services et la propriété intellectuelle*, y compris le règlement de conflit découlant de ces points énumérés. Parce que l'AGCS a des réelles incidences sur ses pays-membres en matière de réglementation, ces derniers sont soumis aux principes de la réciprocité, de la non-discrimination et de la transparence. Cet Accord sur le Commerce de Services interdit donc à un pays de changer ses orientations politiques : une fois qu'un Gouvernement a donné son approbation pour un secteur de service de l'AGCS, à l'instar de l'éducation, il ne peut plus faire marche arrière pour que ce secteur soit retiré de l'Accord-signé, même si la population du pays-concerné exprime son désaccord vis-à-vis de cette signature et ratification (Kuehn, 2000 :1). L'objectif de l'AGCS est donc la libéralisation, la privatisation, la déréglementation et l'instauration de la concurrence de tous les services suscités à l'échelle mondiale.

Revenons à l'AGCS pour parler de sa généralité. En effet, son **Accord-cadre** encore appelé **première partie de l'AGCS**, fut adopté en 1994 lors de la création de l'OMC. Cet Accord-cadre contient les règles générales de libéralisation applicables à tout domaine de service concerné par

l'AGCS. Autrement dit, il s'agit du *cadre réglementaire* qui définit les obligations générales régissant le commerce des services selon un schéma similaire au GATT : la transparence, le traitement de la Nation la plus favorisée, l'accès aux marchés et le traitement national. **La deuxième partie de l'AGCS porte sur ses engagements spécifiques.** En effet, l'OMC organise régulièrement des négociations entre les pays-membres pour intégrer des domaines de services tel que précisé dans l'Accord-cadre. Les services qui sont négociés par ces pays-membres sont appelés *engagements* ou *round* dans le texte de l'AGCS. Cette 2^{ème} partie est composée d'annexes consacrées à **des secteurs de services spécifiques** ainsi qu'au mouvement des personnes physiques. En effet, les 12 grands secteurs contenus dans l'AGCS sont:

1. Les services fournis aux entreprises;
2. Les services de communication;
3. Les services de construction et services d'ingénierie;
4. Les services de distribution;
- 5. Les services d'éducation;**
6. Les services concernant l'environnement;
7. Les services financiers;
8. Les services de santé;
9. Les services relatifs au tourisme et aux voyages;
10. Les services récréatifs, culturels et sportifs;
11. Les services de transports;
12. «Les Autres services».

De ce qui précède, il faut souligner qu'il y a des pays qui sont membres de l'OMC, mais qui n'ont pas ratifiés cet Accord. En effet, l'AGCS permet à un pays-membre qui souhaite exclure un secteur de services de ses engagements, de le faire en limitant la portée de ses engagements ou en refusant de prendre tout engagement relatif à ce service ou en se retirant de l'AGCS et de l'OMC. Car, **l'AGCS ne contraint pas les pays-membres à libéraliser un service précis de leurs listes d'engagement.** Il est évident que le champ des services couverts par l'AGCS est partiel, moins contraignant et moins rigide que celui des marchandises visées par le GATT/OMC. Si tous les pays-membres du GATT/OMC ont ratifié la totalité ou la quasi-totalité de leurs tarifs douaniers sur les produits marchands, la majorité d'entre eux n'ont pris aucun engagement contraignant concernant les services. En corollaire, *un pays-membre peut indéfiniment exclure un service de la liste de ses engagements. C'est le cas du Canada et de la France* qui refusent que leurs systèmes éducatifs soient gérés comme un service. Ces derniers avancent l'argument selon lequel, la ratification de cet Accord pourrait nuire à leurs

prérogatives régaliennes en matière de politique éducative.

En clair, les membres de l'OMC sont libres, du fait de leurs engagements au titre de l'AGCS, d'accorder l'accès à leur marché aux investisseurs-étrangers, ou de leur refuser l'accès ; Également, lorsque les États ont pris des engagements en matière de l'une des modes de présence commerciale, ils sont libres de maintenir les restrictions discriminatoires ou quantitatives existantes car, cet Accord ne concède aucun droit automatique aux investisseurs/prestataires-étrangers dans le cadre de commerce de services. La seule obligation des pays-membres de l'OMC est d'inscrire sur leurs listes, les mesures restrictives qu'ils souhaitent maintenir dans les secteurs de services précis où ils ont volontairement contracté des engagements de libéralisation.

Il est idoine de préciser que l'AGCS est applicable aux pays dont le service éducatif est en situation de « concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services » (Article 1^{er} alinéa c de l'AGCS). C'est le cas dans la grande majorité des pays du monde où le secteur public et le secteur privé coexistent dans un système éducatif hybride. Les États sont contraints de libéraliser totalement leur système éducatif selon une base concurrentielle. Il convient de préciser que **deux grands principes de libéralisation sont contenus dans l'AGCS**. Il s'agit du :

- *Principe relatif à l'accès aux marchés* (article 16 de cet Accord) qui comprend six catégories de limitations devant être clairement précisées dans la liste des engagements par les pays-membres. Il s'agit des mesures quantitatives visant à limiter le nombre de fournisseurs de services, la valeur totale des transactions ou avoirs en rapport avec les services la participation du capital étranger et le nombre total d'opérations de services ou de services produits, et de personnes physiques pouvant être employées dans un secteur de services spécifique, et à restreindre ou prescrire des types spécifiques d'entité juridique par l'intermédiaire desquels des services peuvent être fournis.

- *Principe relatif au traitement national* (article 17 de cet Accord) qui doit être précisé dans la liste des engagements par les États-membres. Parce qu'il n'existe pas de protection douanière pour les services comme c'est le cas avec les marchandises, ce principe s'applique sans réserve à ces États pour une libéralisation totale et effective du marché des services. Par conséquent, **l'AGCS subi aujourd'hui des critiques dû au fait qu'il introduit les notions de mondialisation, de libéralisation, de privatisation et de commercialisation dans des secteurs d'activités qui étaient auparavant mis à l'écart du marché, comme l'éducation.**

Avec l'AGCS, les Fournisseurs-étrangers des services d'éducation/investisseurs ont un accès certain et garanti au « marché de service éducatif » du pays concerné, y compris la faculté de délivrer des

diplômes. À cet effet, les Gouvernements nationaux sont contraint d'accorder à ces prestataires/fournisseurs-étrangers de services éducatifs, les mêmes subventions et aides financières faites aux universités et lycées publics-nationaux qui bénéficient d'un financement-public. Ils doivent également accorder des prêts, des bourses d'études et autres aides financières aux étudiants desdits établissements étrangers et le secteur privé bénéficie de la part du secteur public des grandes subventions pour la fourniture de services d'éducation.

E- Concept du marché de l'éducation issu de l'AGCS / prestation de service éducatif

Aujourd'hui, on parle de plus en plus du « marché de l'éducation » qui doit être organisé selon les règles du commerce et plus précisément, selon les règles de l'AGCS. En effet, la ratification à cet Accord par les États, ouvre automatiquement leur système éducatif sur le *marché mondial des commerces des biens et services*. Le système éducatif est dès lors géré comme « une prestation de services » (Lamarche, 2003). L'investissement dans l'éducation n'est donc plus ce qu'elle était dans le cadre de la théorie du capital humain où il ne s'agit plus d'investir dans l'homme mais plutôt dans le service. En clair, le « marché des services d'éducation est vaste, varié, novateur et en plein essor. Il est fort probable qu'il continuera à prendre de l'ampleur à mesure que les sociétés accorderont de plus en plus de valeur au développement du capital humain en tant que facteur de développement et en tant que moyen pour permettre aux personnes et aux sociétés de mieux faire face, s'adapter et réagir aux exigences résultant d'une intégration économique accrue. L'amélioration continue des compétences est de plus en plus perçue comme un élément essentiel – voire une condition préalable – à une adaptation en bonne et due forme aux marchés de l'emploi et des produits.» (Sauvé, 2002). En clair, *l'éducation est ainsi devenue un bien de service marchand* encadré par l'OMC. Par conséquent, la gestion du système éducatif ne fait plus partie de la seule compétence des États, c'est devenu une gestion planétaire dont l'OMC détient le plein-pouvoir. Ce qui soulève le problème de la gouvernance mondiale.

F- Concept de commerce de services issu de l'AGCS.

Le *Commerce des services* est un élément dynamique pour la croissance économique et d'intégration économique d'un pays dans la sphère mondiale. Il participe à la réduction des coûts de transaction sur lesquels se joue la compétitivité des économies et des secteurs. En effet, depuis la signature de l'AGCS en 1995, le commerce des services est perçu comme un instrument louable de promotion de la croissance socio-économique. L'AGCS définit le *commerce de services comme étant l'ensemble de fourniture de service conformément à l'un de quatre modes de fourniture définis par cet Accord* dont l'article 1^{er} souligne : «Aux fins du présent

Accord, le commerce des services est défini comme étant la fourniture d'un service: a) en provenance du territoire d'un Membre et à destination du territoire de tout autre Membre; b) sur le territoire d'un Membre et à l'intention d'un consommateur de services de tout autre Membre; c) par un fournisseur de services d'un Membre grâce à une présence commerciale sur le territoire de tout autre Membre; d) par un fournisseur de services d'un Membre grâce à la présence de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout Membre».

Il faut souligner que l'AGCS n'a pas donné une définition précise de ce qui doit être considéré comme service: « l'AGCS couvre tous les services de tous les secteurs à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » (al.3) qui ne sont fournis ni sur une base commerciale ni en concurrence avec d'autres prestataires ou fournisseurs de service éducatif. Cette imprécision profite à l'AGCS en lui offrant un grand champ d'application. En péroration, l'éducation est un facteur crucial de l'économie et de la liberté car, éduquer c'est former les esprits et la politique éducative nationale ou internationale est un formatage de l'esprit dans le sens de l'édification de type d'homme à former. Il est idoine de noter que l'éducation a participé sur le processus et l'expansion de la mondialisation actuelle, y compris au Cameroun.

II- LIEN ENTRE LA MONDIALISATION ET L'ÉDUCATION: pour une prestation de service éducatif novateur mais efficace ?

A. Apports du numérique dans la mondialisation de l'éducation.

La révolution numérique est concomitante d'une privatisation croissante du secteur de l'éducation dont le marché est le deuxième marché mondial après celui de la santé. Cette révolution du numérique est un peu comparable à celle de l'imprimerie au XV^{ème} siècle. En effet, alors que l'imprimerie a révolutionné la diffusion du savoir, le numérique lui, a bouleversé non seulement cette diffusion du savoir mais aussi, sa production/construction et sa transmission; c'est justement ce double effet du numérique qui engendre une perturbation des équilibres économiques du secteur éducatif (Boissière et al. 2013). L'éducation n'échappe donc pas à ce bouleversement lié à l'expansion extrêmement rapide des outils numériques; en même temps qu'elle tire avantage de cette révolution technologique, en même temps elle subit ce changement qui s'impose à elle. Il est évident que les technologies numériques ont indéniablement démocratisé et facilité l'accès aux connaissances/savoirs. Il suffit tout simplement d'avoir un téléphone androïde/une tablette/un ordinateur et une connexion internet, pour avoir accès à des données éducatives; ce qui n'était pas le cas avant où seul un nombre restreint de personnes possédaient ces outils technologiques. Il apparaît clairement, comme le souligne de Jean Pisani-Ferry, que la mondialisation de l'éducation met en exergue «l'irruption d'une logique d'internationalisation et donc

de concurrence dans un secteur longtemps organisé sur une base quasi-exclusivement nationale » (Charles, N. et al., 2015).

En péroration, **la mondialisation de l'éducation est la conséquence des changements induits par les technologies numériques qui ont une incidence importante sur les systèmes d'éducation.** La libéralisation et la marchandisation des services éducatifs, consacrés par l'adhésion des pays à l'OMC ainsi que par la signature et la ratification à l'AGCS, permet donc de lire ce lien entre mondialisation et éducation. Ainsi, comme **fournisseurs de services éducatifs**, nous citons les *Centres de formations agréées et spécialisés* dans un domaine bien précis, *les universités virtuelles* qui proposent des services universitaires classiques via les outils de technologies de l'information et de la communication, *les universités traditionnelles qui mettent les programmes d'apprentissages en ligne*, *les Partenaires Techniques Financiers (PTF) publics ou privés*, etc. La mondialisation influence les systèmes d'éducation des pays qui sont signataires de l'OMC et/ou qui ont ratifiés aux Accords sur le Commerce de l'OMC. Il se dessine dès lors une définition de l'éducation qui tient compte de deux critères: public ou privé:

- *L'éducation comme un bien public (processus politique).* l'éducation ne se situe pas dans une perspective de concurrence vu qu'elle est ouverte à tous : tout le monde a droit à l'instruction obligatoire. L'éducation est donc un bien public, contrôlée et régie par l'État ;

- *L'éducation comme un bien privé (marché).* Par contre ici, la concurrence existe et l'éducation fait l'objet de transaction commerciale. Les cours protégés en ligne dont l'accès est payant, l'éducation transnationale qui offre les services éducatifs payants à distance sans mobilité des apprenants, etc. ;

- *La coexistence de ces deux types de biens.* L'éducation en tant que bien public constitue toujours une question importante pour la société civile et les gouvernements, malgré une forte poussée de l'esprit mercantile de la mondialisation. Elle existe dans les pays qui n'ont pas ratifiés aux AGCS de l'OMC, tout en faisant partie de cet organisme de commerce international, ils ne vont pas rejeter du revers de la main la conception publique de l'éducation, mais ils préfèrent le maintien du rôle de l'État au nom de l'identité nationale. Ces États se regroupent pour défendre la préservation de leur langue, voire de leur identité culturelle et nationale face à la mondialisation ; il s'agit du :

- Commonwealth. L'éducation est considérée comme un bien marchand, même si on souscrit toujours au rôle de l'État dans ce domaine, de même qu'à la préservation de l'éducation en tant que bien public. Il s'agit des États-Unis, le Japon, le Canada anglais ;

- Francophonie. La mondialisation devient ici inquiétant vu la menace qui pèse sur la langue

française au détriment de la langue anglaise (langue de la mondialisation). Leur attachement à l'éducation en tant que bien public est surtout un élément fondamental de l'expression de leur identité culturelle. On trouve ici la France, le Québec et la Belgique, etc.

B. Effets de la mondialisation de l'éducation.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la mondialisation n'est pas seulement liée au déplacement des individus (flux migratoire), elle concerne aussi le domaine immatériel comme l'éducation et la santé. Pour ce qui est de l'éducation, la mondialisation se lit à travers les programmes d'enseignement qui vont au-delà du national pour enseigner les histoires des autres pays. Les apprenants voyagent tout en restant sur place. Les effets de la mondialisation sur l'éducation sont nombreux, mais nous citons quelques-uns d'entre eux à l'instar :

1- De la fin du monopole des savoirs à sa démocratisation ;

Grâce à ces outils-technologiques et l'accès à internet, les apprenants ont accès aux mêmes informations et ressources éducatives qualitatives que leurs enseignants ; ils ont également la possibilité de choisir les cours qui les intéressent et d'y avoir accès indépendamment du lieu où ils se trouvent grâce aux :

- *plateformes d'enseignement en ligne (MOOCs)* tels que Coursera, Future-Learn, FUN, iUniversity, OpenupEd, JMOOC, etc. ;
- *encyclopédies en ligne* tels que Wikipédia, etc. ;
- *ressources numériques en ligne* tels que la Bibliothèque Numérique de l'Espace Universitaire Francophone, la Framabookin qui est une bibliothèque numérique consultable en ligne sur les plateformes mobiles (Smartphones, Tablettes, Liseuses.) et qui permet de personnaliser sa propre bibliothèque virtuelle ; le Feedbook qui offre de E-books de très bonne qualité (Kindle et PDF) ; La bibliothèque numérique de TV5MONDE, des Wikisources qui sont des bibliothèques numériques libres et multilingues, des Sites des Livres gratuits tels que Google, Bref, Gutenberg, etc. ;
- *Archives ouvertes* qui sont constituées des bases de données en documentation scientifique qu'ils produisent (mémoires et thèses) tels qu'HAL, etc. ;
- Archives ouvertes réservés uniquement aux enseignants pour la publication de leurs travaux ou/et ceux de leurs étudiants qui ont déjà soutenus leurs thèses ou mémoires ;
- Archives spécialisées, par exemple dans la publication des travaux sur le numérique en lien avec l'éducation et la formation à l'instar du EduTice, etc.

La mondialisation de l'éducation facilite largement l'apprentissage surtout dans le cadre d'une salle de classe inversée où l'enseignant intervient après les recherches faites par les apprenants ; dans ce cas, son intervention se limite à des échanges sur les

connaissances acquises en ligne. Et aussi, la mondialisation de l'éducation a permis la mise sur pied des apprentissages mixte dans le cadre du blended-learning. Tant de possibilités sont aujourd'hui mises à la disposition des apprenants et l'enseignant n'en est plus le seul détenteur.

Il est idoine de préciser que même si les apprenants ont accès à des importantes données en ligne pour leur apprentissage, l'encadrement par l'enseignant est une nécessité irréfutable. En somme, « la seule présence de la technologie n'entraîne en elle-même, aucune amélioration des résultats scolaires » (Chaptal, 2003). La présence effective ou virtuelle de l'enseignant est fondamentale dans la formation efficiente de l'apprenant.

2- Des évaluations comparées des systèmes d'éducation sur le plan internationale;

Depuis les années quatre-vingt-dix, la mondialisation de l'éducation a mis en lumière **l'importance de l'éducation comparée** dans la connaissance des autres systèmes d'éducation afin d'améliorer son propre système d'éducation ; ceci, par le biais de l'évaluation des acquis des apprenants. L'évaluation du système éducatif en tant qu'entité globale, débute avec la mise en place d'un service statistique en éducation (Chatel, 2001) où nous notons les évaluations de masses ou interne que sont l'évaluation-diagnostique et l'évaluation-bilan qui débouchent à des sanctions ou des récompenses. Par contre, l'évaluation sur le plan internationale, conduit à l'adoption des réformes de la politique éducative nationale. En d'autres termes, la crise socio-économique et la libéralisation des services, vont donner de l'ampleur à la démarche évaluative dès le début des années deux-mille avec le développement de la mondialisation. En optant alors pour les évaluations des acquis des apprenants d'un même niveau d'étude ou du même âge sur le plan régionale ou sur le plan international, les États veulent mieux connaître les spécificités de leur système éducatif à partir de la connaissance des autres systèmes d'éducation. Ils peuvent ainsi pallier à leur déficit budgétaire et stabiliser ou rétablir leur croissance économique en diminuant le taux de chômage; et quoi de plus adéquat que d'utiliser l'éducation comme l'arme efficace pour y parvenir. **Deux théories économiques y trouvent leur place dans l'évaluation internationale engendrée par l'avènement de la mondialisation de l'éducation. Il s'agit de la théorie du capital humain et de la théorie de la croissance endogène** qui font des qualifications et des connaissances acquises par le système éducatif, des gisements de productivité (Gurgand, 2005) pour le système de production.

En clair, la mondialisation du service éducatif, a donné lieu à des *évaluations internationales* telles que :

- Le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) qui est mis en œuvre par l'Organisation de Coopération et de Développement

Économique (OCDE). Notons que la toute 1^{ère} enquête, centrée sur les compétences en lecture des élèves de 15 ans, a eu lieu en 2000 ;

- Le Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (PASEC) relatif à l'évaluation au niveau du primaire et qui a commencé en 1991. Il s'agit de quarante-un pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien;

- Le Consortium de l'Afrique Australe et Orientale pour le Pilotage de la qualité de l'Éducation (SACMEQ) qui a commencé en 1995 et constitué de quinze pays ;

- Le Classement de Shanghai ou classement académique international des Universités par *l'université Jiao Tong* de Shanghai. Le 1^{er} classement a eu lieu en 2003. Chaque Université participante est évaluée sur six critères élaborés par les Chercheurs de l'université Jiao Tong :

- Nombre d'anciens élèves ayant reçu un prix Nobel ou une médaille Fields ;

- Nombre de Professeurs ayant reçu un prix Nobel ou une médaille ;

- Nombre de Chercheurs les plus cités tel que calculé par Thomson Scientific ;

- Nombre d'articles publiés dans les revues Nature et Science ;

- Nombre d'articles indexés par Thomson Scientific ;

- Score total des cinq premiers indicateurs divisé par la taille du corps professoral.

Ces évaluations internationales conduites sous la bannière des grands organismes internationaux tels que l'OCDE, a pour objectif **la convergence** des reformes des programmes et curricula d'enseignement suivant, par exemple, un cadre de référence européen qui s'impose à leurs anciennes colonies d'Afrique (Recommandation de l'Union européenne, 18 juin 2009). Pourtant, cette convergence qui conduit à une homogénéisation, voire à une standardisation des programmes et curricula d'enseignement, a pour impacts négatifs de la décontextualisation des contenus d'enseignement loin des réalités endogènes et l'éloignement des valeurs culturo-éducatives propres à chaque pays (De Ketele, 2010).

3- L'amélioration des situations socio-économiques : la rentabilité micro-économique ou individuelle et la rentabilité macro-économique ou sociale;

Plus on étudie, mieux on gagne sa vie. L'éducation est donc bonne pour l'économie car elle a un impact positif sur la productivité de l'individu et ses revenus futurs (Becker, 1962). Également, le rendement d'une année supplémentaire d'étude a un grand impact sur le salaire (Mincer, 1974). Les États ont compris à l'unanimité l'importance d'investir dans l'éducation qui est un facteur de croissance socio-économique et de stabilité politique, peu importe le niveau de développement technologique du pays. Au regard de l'importance de l'éducation et de la formation sur le

plan individuel et sur le plan institutionnel, la mondialisation de l'éducation met en évidence deux caractéristiques majeures :

- *La rentabilité microéconomique ou individuelle* : le bénéfice de l'éducation est d'abord pour l'individu lui-même et les personnes les plus instruites, les plus qualifiées ont plus de chance d'avoir le travail avec un salaire élevé (UNESCO, 2002). Au niveau de cette rentabilité, nous notons aussi le changement de plus en plus rapide des profils de métiers, notamment en termes de compétences spécifiques ;

- *La rentabilité macroéconomique ou politico-sociale*, c'est-à-dire, une rentabilité qui va au-delà de l'intérêt personnel de l'individu (Solow, 1956) pour épouser l'intérêt communautaire voire nationale.

4- L'ingérence des investisseurs-institutionnels/acteurs privés dans le domaine éducatif ;

La mondialisation de l'éducation a mis fin à l'«*époque gouvernementale*» où l'État détenait seul le pouvoir souverain en matière éducatif, pour l'«*époque de gouvernance*»/époque actuel où les acteurs-non-étatiques, ayant le pouvoir économique, interviennent dans la gestion des systèmes d'éducation (Zaki, 2003). C'est dire que la libéralisation du commerce des services éducatifs s'est traduite par l'ouverture du secteur éducatif aux investissements privés. Une ouverture qui a eu de répercussions tant sur l'offre éducative que sur la formation professionnelle. Tel est le cas de l'intervention des Institutions de la Bretton-Woods (FMI, BM) et certains pays-développés dans les systèmes éducatifs des pays-sous-développés. En effet, sous la balise des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) et suivant les recommandations de ces Institutions financières (IB), les États africains ont adopté des politiques éducatives nationales ayant indéniablement d'impact non négligeable sur leurs systèmes éducatifs. En plus de ces Institutions financières internationales, la libéralisation des capitaux dans l'éducation a permis l'apparition des investisseurs-institutionnels (compagnies d'assurances, Partenaires Techniques Financiers,) qui contribuent de façon importante aux dépenses publiques des États dans le secteur éducatif, d'où la dépendance de ces derniers à leur égard.

Car, «plus les États sont dépendants du bon vouloir des investisseurs, plus les Gouvernements doivent favoriser une minorité qui sont la plupart des cas, des détenteurs de fortunes monétaires. Leurs préoccupations sont toujours les mêmes : inflation basse, valeur extérieure de leur monnaie stable et fiscalisation aussi basse que possible de leurs intérêts » (Martin et Schumann, 1997). Par cette privatisation de l'éducation, les États africains soumis aux conditionnalités de ces Bailleurs de fonds internationaux, ont vu leur intervention limitée, voire diminuée concernant leur monopole de l'offre des services éducatifs, des dépenses publiques éducatives, du financement public de l'éducation, etc. Le rôle des États africains soumis au PAS, se limite désormais à faciliter l'accès aux

investisseurs/prestataires/fournisseurs privés dans le domaine éducatif, en leur offrant des taux d'intérêts réels positifs et préférentiels par rapport aux nationaux. Les acteurs-privés étrangers préfèrent investir leurs capitaux là où des conditions politiques assurent une stabilité raisonnable des règles de droit et assurent des conditions de calculabilité et prévisibilité minimale qui leur sont profitables. On appelle ce phénomène « la nouvelle gestion du secteur public ». Il y a donc un effacement de frontières entre les pays, nous l'avons déjà évoqué et l'État ne détient plus le monopole de sa politique éducative à cause de l'émergence des nouveaux acteurs suscités (Multinationales, IB, etc.) dans la gestion des systèmes éducatifs. De surcroît, la réduction des dépenses publiques en matière d'éducation a obligé l'État à réduire à la fois les salaires des enseignants et à augmenter leurs effectifs par des recrutements massifs sans être regardant sur leur qualification. Ce qui a provoqué une grande faiblesse au niveau de la qualité d'éducation et le départ d'un grand nombre de ces enseignants vers le secteur privé ou vers d'autres secteurs d'activités plus lucratifs.

De ce qui précède, l'apparition et l'ingérence de ces acteurs privées-étrangers internationaux dans les systèmes d'éducation nationale, a entraîné des corollaires à l'instar de la prolifération des établissements scolaires privés qui présentent une « diversification de l'offre éducative » (Carton et al. 2003 :24) et trouvant des sources de financement moins onéreux sur le marché mondial que dans les étroites limites de leur marché national, sans oublier la qualité dubitative de la formation qu'ils offrent. Également, nous assistons à un phénomène de segmentation du système éducatif avec d'une part, l'existence des écoles à tarifs élevés, réservées majoritairement à la population aisée financièrement et d'autre part, l'existence des écoles dites indépendantes qui accueillent essentiellement les élèves des parents moyens, indigents matériellement ou démunis. L'État y prône la « gratuité ». En clair, les établissements éducatifs sont de plus en plus hiérarchisés en fonction des financements extérieurs et du degré d'ingérence des acteurs-privés-étrangers dans les systèmes d'éducation nationaux. Ces investisseurs étrangers ne voient en école qu'un marché, un lieu important de consommations de biens et services qui leur sont rentables; et les écoles tout comme l'État, voient en ces acteurs-privés-étrangers, des prestataires de services éducatifs.

Pourtant, avant l'ingérence dans l'éducation de ces acteurs-privés-étrangers, l'action de ces derniers se limitait uniquement au seul secteur d'approvisionnement des manuels scolaires, des outils technologiques et pédagogiques. Mais, depuis la fin des années quatre-vingt, on assiste à ce changement perceptible de leur implication qui va bien au-delà de la simple fourniture scolaire pour celle de la signature de contrat de services éducatifs. L'école devient un marché où dans un avenir proche,

si rien n'est entrepris contre ce type de mondialisation, « l'éducation ne sera plus sous le contrôle de l'État mais plutôt qu'elle mettrait en œuvre de nouvelles formes de production/prestation sur un marché global » (Hiatt, 2000). Désormais, *nous sommes à l'ère de la primauté de l'économie et du financier sur la politique, par conséquent sur l'éducation* : « enseigner, diriger un établissement ou y travailler n'est plus participer à une noble mission assurée par l'Etat avec le souci de l'intérêt général. C'est, plus prosaïquement, contribuer à la fourniture d'un service » (Laval et Weber, 2002). Dans le cadre de cette mondialisation néolibérale dans l'enseignement avec ces nouveaux acteurs institutionnels, nous notons les effets suivants : l'augmentation des taxes de scolarité supportées péniblement par les parents et les apprenants ; trop d'ingérence et d'implication des acteurs privés dans la gestion du système d'éducation et de formation ; l'aggravation des inégalités scolaires et professionnelles qui est le corollaire des inégalités sociales ; l'aggravation des inégalités de développement entre les États d'une même sous-région ; le déséquilibre croissant et irrémédiable entre les pays-développés (où il y a respect des travailleurs avec un salaire minimum acceptable, une solidarité sociale effective, existence de taxes pour financer la structure de l'Etat pour garantir l'harmonie et la sécurité sociale, autogestion de leur économie et autocontrôle au niveau de leurs frontières, interdiction du travail des enfants, etc.) et les pays-sous-développés (travailleurs très mal payés, exploitation des enfants, la misère règne, monopole de richesses par une petite élite et entretient des paradis fiscaux, avantage des taxes fiscales des investisseurs étrangers par rapport aux nationaux, détention du secret bancaire par l'élite pour le blanchissement d'argent, trafic d'armes, de drogue et de personnes, etc.; la difficile évidence de l'harmonie sociale et de l'effectivité de la démocratie éducative ; l'augmentation des violences en milieu scolaire sans finalité politique ou de révolution sociale ; etc.

5- Qualification professionnelle dans la relation entre les systèmes d'éducation et les systèmes de production ;

La mondialisation affecte les systèmes d'éducation et touche aux sphères de la vie socio-professionnelle dont on note une précarité de l'emploi pour les personnes non-qualifiées par rapport à celles qui sont qualifiées. Ce qui fait accroître les inégalités socio-professionnelles, l'augmentation du chômage et de la pauvreté qui conduisent à l'exclusion sociale portant ainsi atteinte à la cohésion sociale. La mondialisation de l'éducation impose donc des changements au sein des écoles et Institutions éducatives par l'utilisation des nouvelles méthodes pédagogiques qui mettent le numérique au centre de l'enseignement-apprentissage (le E-learning et le Blended-learning), par la modification dans le curricula d'enseignement, du contenu de l'offre de formation en fonction des changements économiques et des besoins du

marché/système de production, etc. En somme, *la mondialisation est en quête des mains-d'œuvre qualifiées bien formées*. Il revient donc aux systèmes d'éducation de collaborer avec les systèmes de production pour savoir les attentes/besoins des entreprises de la qualification de leurs travailleurs afin de transformer ces attentes/besoins en programme d'enseignement. Car, les travailleurs qui sont peu ou pas qualifiés se trouveront de plus en plus au chômage dans un marché d'emploi globalisé. Mais aujourd'hui, les valeurs de travail ont changé à cause de l'apparition des nouvelles technologies de l'information qui font que la société soit dominée par le secteur tertiaire ; Ces valeurs sont différentes des valeurs qui ont toujours dominées les sociétés industrielles. La mobilité, la flexibilité, l'adaptabilité et la polyvalence sont devenus les nouveaux termes significatifs du marché de l'emploi.

En péroration, la base de l'insécurité des emplois dans le marché du travail aujourd'hui, émane de la conception toute récente de *l'économie du savoir*, voire de la commercialisation des services éducatifs. Cette nouvelle vision politico-économique de l'éducation est partagée tant par un grand nombre d'États que par les Organismes Internationaux qui ont un penchant économique manifeste et qui n'ont aucun soucis de donner une valeur marchande à l'éducation. Par conséquent, les programmes d'enseignement et les formations scolaires visent à répondre à cet idéal mercantile en préparant l'apprenant pour le marché du travail dans une optique de rentabilité vu que nous sommes désormais dans le «marché de commerce de services éducatifs».

6- La transformation du monde en un village-planétaire ;

À la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, la modernité occidentale (qui se définit par quatre caractéristiques principales: l'individualisation, la science moderne, le poids politique des masses et la mondialisation), telle qu'elle s'est développée en Europe depuis le XVI^{ème} siècle s'étend partout et représente une sorte de tournant axial dans l'histoire de l'humanité (Jaspers, 1954). La mondialisation constitue dès lors l'expression de la modernité et du progrès de l'humanité avec l'accélération des flux de communication et de transport : le monde est devenu ainsi un village-planétaire. Aucun pays n'est alors à l'abri de la mondialisation qui est la mise en place d'un nouveau système de domination fondé sur l'imposition de la logique de marché à toutes les sphères de la société : économique, sociale, politique, culturelle, éducatif, etc. Il est inéluctable que la mondialisation a aujourd'hui bouleversé les systèmes éducatifs tant dans leur organisation que dans leur gestion : l'adoption des différentes réformes éducatives, le développement de la mobilité internationale des étudiants, l'aggravation des inégalités sociales au regard de la reproduction sociale de *Pierre Bourdieu*, l'intensification des systèmes de classement régionaux et internationaux qui mettent en

concurrence plusieurs établissements d'un même niveau d'enseignement (.).

III- PARTICULARITÉ DE LA LIBÉRALISATION DU COMMERCE DES SERVICES AU CAMEROUN : du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) à l'Accord Générale du Commerce des Services (AGCS) en passant par l'Accord de Partenariat Économique (APE).

Le Cameroun est un État unitaire-bilingue qui a ratifié par le décret n°5/194 du 26 septembre 1995 l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce. La législation camerounaise reconnaît la primauté de cet Accord sur les lois nationales et il s'applique immédiatement. Le Cameroun est donc membre-fondateur de l'OMC et à ce titre, il accorde le Traitement de la Nation la Plus Favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux. Cependant, «il n'est signataire d'aucun Accord plurilatéral négocié dans le cadre de l'OMC» (Projet JITAP II, 2006) mais, les Accords de l'OMC font partie intégrante du Droit interne du Cameroun et peuvent être invoqués directement sans aucune autre mesure auprès des tribunaux nationaux. Voici l'une des complexités du cas camerounais. Parce que ces Accords de l'OMC s'imposent à lui, ainsi, conformément aux règles de l'Accord Général sur le Commerce des Services, l'article 5 précise les conditions de *la libéralisation progressive des services* dans un nombre important de secteurs d'activités entre le Cameroun pour le cas qui nous concerne et les pays-membres de l'OMC. En d'autres termes, les engagements pris par le Cameroun dans le cadre du Cycle d'Uruguay concernant l'accès aux marchés de ses services, ont été des adjuvants aux multiples réformes macro-éducatives adoptées par ces pays. Ce qui eut comme corollaire **le grand attrait des investisseurs étrangers dans le domaine des services**. Ces derniers bénéficient des incitations du Code d'investissement à l'instar du «Traitement national en faveur des *investisseurs étrangers* sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que des Traités et Accords conclus par le Cameroun avec les États dont les investisseurs sont ressortissants ; le droit de ces derniers de transférer les revenus de toute nature provenant des capitaux investis et, en cas de cessation des activités, du produit de la liquidation ou de la cession de l'investissement, etc.».

Comme autre corollaire, nous notons **l'adoption des programmes éducatifs tournés vers l'extérieur et détachés des réalités endogènes du pays**. Il convient de souligner que la situation actuelle du Cameroun n'est pas similaire à celle qui existait depuis son accession à l'indépendance où la croissance économique a été soutenue et stable, atteignant un taux record de 6,5% en 1986. Cette croissance soutenue est la conséquence du rendement louable des prix des produits de base sur le marché mondial. Mais, l'effondrement de la politique économique nationale dû à la perturbation socio-politique du pays, suivi de la chute mondiale

des prix, ont impacté sur l'économie camerounaise entraînant ainsi de grands déficits budgétaires. Situation précaire qui a conduit à l'adoption des plans d'urgences pour stabiliser les finances publiques et remédier à ce déficit budgétaire. Ainsi, en 1988, le Cameroun va commencer des négociations avec les Institutions de la Bretton-Woods (IB) qui vont aboutir au tout 1^{er} Programme d'Ajustement Structurel (PAS) adopté en 1994 qui va conduire à *la libéralisation progressive de ses biens et services* et à *la dévaluation du FCFA qui affaibliront la performance du système éducatif camerounais*. Autrement dit, ce dernier subit également les affres de cette libéralisation dans le secteur de service éducatif. Ainsi, à partir des années 1990, la forte dépendance du Cameroun aux financements étrangers venant des Institutions internationales à travers des multiples Bailleurs de fonds, nous fait lire ce constat amer : **dorénavant, il est difficile au Cameroun de financer lui-même et tout seul son système d'éducation nationale**, d'où en toute logique, son adhésion à l'imposition d'un ordre scolaire mondial des pays comme lui, qui sont dans le cadre des mesures draconiennes des IB. Par exemple, le contenu des réformes éducatives sont identiques dans tous ces pays et ne tiennent pas compte des particularités spécifiques à chacun d'eux, d'où actuellement des slogans dans ces réformes des termes tels que : pédagogie de grand groupe, pédagogie différenciée, classes multigrades, classes à double flux, diminution des taux de redoublement, priorité à la scolarisation des jeunes filles, etc.

Quelques années plus tard, le Cameroun qui est déjà dans le cadre de son 2^{ème} Programme d'Ajustement Structurel et qui subit déjà les conditionnalités des Institutions de la Bretton-Woods, va appliquer l'Accord sur le Commerce de Service de l'Organisation Mondiale du Commerce portant sur cette libéralisation économique, mais avec des pouvoirs accordés aux États de refuser l'application de certains points de l'Accord. Nous nous demandons s'il a ratifié cet Accord car, nous n'en avons pas eu la confirmation pendant nos recherches et il y a peu des documents là-dessus. En effet, comme tous les Membres signataires de l'AGCS, le Cameroun a le droit de réglementer la fourniture de *services* dans la poursuite de ses propres objectifs nationaux ; Mais, ces objectifs doivent être compatibles avec les principes de l'AGCS. En effet, cet Accord stipule que *la libéralisation du commerce des services respectera dûment les objectifs de politique nationale et le niveau de développement des membres* (article 19 de l'AGCS). C'est une flexibilité dans la *libéralisation progressive* du secteur de *service* (Article 12 de l'AGCS). Il est idoine de préciser que c'est à partir de la signature de l'AGCS que le commerce de service est perceptible au Cameroun comme un instrument de promotion de la croissance et du développement.

Malgré les mesures de libéralisation autonome prises par le Cameroun dans les *principaux secteurs des services*, des obstacles freinent l'expansion du

commerce de services au profit du Cameroun. Car, au lieu de constater une spécificité camerounaise dans l'application des Accords de service de l'OMC, nous constatons au contraire une *uniformisation* de la politique éducative nationale en lien avec les autres pays africains, particulièrement ceux de l'Afrique subsaharienne, qui reçoivent de l'aide financière des pays développés et des Organisations Internationales. En clair, l'interventionnisme accru des pays développés et des Organismes internationaux dans la définition, la mise en œuvre et le financement des programmes éducatifs camerounais, induit que les politiques d'éducation sont de plus en plus impulsées de l'extérieur selon un modèle unique, d'où une certaine uniformisation des réformes de son système d'éducation avec les autres systèmes éducatifs des pays de l'Afrique subsahariennes qui connaissent des situations similaires. Malgré tout, il faut noter que la dépendance financière de ces pays varie suivant la volonté politique et le contexte socio-économique. En général, leurs politiques éducatives sont financées entre 30% à 80% des sommes publiques destinées à l'éducation dont le Tchad détient le record de la dépendance avec un budget éducatif financé à près de 80 % par l'aide extérieure (Nomaye, 2001). Ainsi, par-delà les différences historiques, économiques et politiques des pays, on semble de plus en plus assister à l'imposition d'un ordre éducatif mondial (Laval et Weber 2002), y compris dans l'éducation.

Néanmoins, le passage de **PAS** marqué par *le régime des préférences commerciales non-réciproques* entre les pays développés protégés par les IB et les pays sous-développés soumis aux mesures de ces derniers, à **l'AGCS** qui a mis fin à *ce régime de préférence non-réciproque* car, la signature de l'Accord sur le commerce de l'OMC a introduit *le principe de l'égalité de traitement* c'est-à-dire *la réciprocité* qui stipule que les mêmes règles doivent être appliquées à tous les pays signataires peu importe leur niveau de développement socio-économique, nous en sommes aujourd'hui à la *ratification par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique (APE)*. *ELLE est l'œuvre de l'Union Européenne (UE)* qui veut créer des zones de libre-échanges afin de continuer à avoir la main-mise sur les économies de ses anciennes colonies d'Afrique et contourner la flexibilité accordée juridiquement par l'OMC à ses États-membres par l'option de préférence réciproque. Tous ces Programmes et Accords montrent l'importance dans le secteur de l'éducation de l'investissement étranger (appelé « présence commerciale » dans l'AGCS, « partenaires techniques financiers » dans le cadre du PAS et de l'APE) pour l'ouverture du pays. Mais, le Cameroun doit savoir encadrer ces programmes et accords, assurer une effective proximité entre les fournisseurs/prestataires/investisseurs étrangers et les consommateurs qui sont les acteurs du système éducatif camerounais, afin que ce pays puisse tirer réellement de dividendes qui lui soient bénéfiques.

De mémoire, «Comme la plupart des pays ACP étaient devenus membres de l'OMC, il fallait rendre le régime commercial de l'Accord de Cotonou compatible aux règles commerciales multilatérales de l'OMC. C'est ainsi que l'APE naît de l'accord de Cotonou signé le 23 Juin 2000 pour une durée de 20 ans. En effet, les négociations d'un Accord de Partenariat Economique de l'Union Européenne (APE) avec l'ensemble des pays d'Afrique Centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé é Principe, Tchad) ont commencé depuis 2003 avec comme objectif initial, la conclusion d'un Accord commercial régional complet au plus tard le 31 décembre 2007. Mais, au lieu d'un Accord régional avec les 8 États, c'est le Cameroun tout seul qui a pris le devant pour parapher le 17 décembre 2007 un APE dit d'étape ou intérimaire avec l'UE. Cet Accord a été signé le 15 janvier 2009 et ratifié le 22 juillet 2014 par le Cameroun seul. Il semble donc que la décision du Gouvernement camerounais a été prioritairement commandée par des calculs et des motivations politiques plutôt que par des raisons ou justificatifs économiques mesurables, documentés et opposables à toute évaluation contradictoire (.). Cet APE dit intérimaire est précisément un Accord commercial régional, sauf qu'il n'a été signé du côté «Afrique centrale» que par la République du Cameroun tout seul sans aucun accord préalable des autres parties : les sept autres pays et les deux communautés régionales (CEMAC et CEEAC). *Cette démarche du Cameroun fragilise la solidarité économique et commerciale et l'intégration Sous-Régionale* et surtout, cette attitude du Gouvernement camerounais dans le cadre de la CEMAC, vient perturber/fragiliser une construction qui se veut concertée, cohérente, convergente et robuste d'une stratégie politico-commerciale communautaire face à l'UE dans le cadre des négociations de l'APE. Au regard des règles de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), le Cameroun, en signant et en ratifiant unilatéralement l'Accord d'Étape intégrant la suppression du Tarif Extérieur Commun (TEC) a délibérément transgressé les règles de la CEMAC. De ce point de vue, cet Accord signé et ratifié par le Cameroun, n'engage que le Cameroun et le Cameroun seul. Il n'a en conséquence aucune validité juridique pour les sept autres pays et les deux Communautés régionales».

IV- L'AFRIQUE ET LA MONDIALISATION DE L'ÉDUCATION.

La question qui vient instantanément à l'esprit est : **que gagne l'Afrique de cette ouverture de son système éducatif sur le plan international comme un bien-marchand ?**

La mondialisation de l'éducation ne profite pas comme il se doit à l'Afrique qui souffre et qui est laissée pour compte. Car, il s'agit en quelque sorte d'une recolonisation des pays africains. Par exemple, l'éducation en Afrique subsaharienne n'a pas impacté sur le processus de la mondialisation, mais au

contraire, c'est plutôt l'éducation de cette partie de l'Afrique qui subit les affres de la mondialisation. L'Afrique est même exclue du jeu économique mondial dont les flux de capitaux se concentrent sur les pays de la Triade (Tilman et Delvaux, 2000). Les conséquences de la mondialisation sur le système éducatif de l'Afrique et surtout sur l'emploi y sont déplorables face à la recherche effrénée de la compétitivité internationale, d'où les multiples licenciements et les baisses drastiques des salaires, sans oublier l'affaiblissement du tissu économique que compose le secteur formel privé ou public, et l'essor du secteur informel. C'est pourquoi l'ancien Ministre de l'Alphabétisation et des Langues Nationales, puis Ministre de l'Éducation de Base et de la Promotion des Langues Nationales au Sénégal, Mamadou Ndoye (2017) déplore cette privatisation de l'éducation en Afrique en soulignant l'urgence de penser à la réforme des systèmes éducatifs africains qui sont trop extravertis, c'est-à-dire, ils préparent les jeunes dans l'esprit de l'extérieur. La langue d'instruction est généralement des langues extérieures à l'Afrique. L'école, telle qu'elle est, est d'origine occidentale, et quand on regarde les contenus éducatifs, la plupart présentent des modèles étrangers. Ce qui fait que les jeunes aujourd'hui, au lieu de connaître l'histoire générale de l'Afrique et d'être fiers de cette histoire, l'école de la mondialisation en Afrique aujourd'hui, s'éloigne de cela et opte magnifier les valeurs culturelles des institutions occidentales. Pourtant l'Afrique a été la mère de toutes les civilisations du monde ; Si les jeunes étaient imprégnés de cette histoire de l'Afrique, ils auraient dû être beaucoup plus fiers de l'Afrique (Ndoye, 2017).

En effet, la mondialisation de l'éducation affaiblit l'école publique africaine ainsi que les valeurs locales africaines transmises par le biais de cette école, vu que la mondialisation actuelle permet la diffusion d'un modèle économique unique accompagné de son modèle culturel et éducatif. Par conséquent, c'est le modèle éducatif de l'Occident qui domine le monde, y compris les systèmes éducatifs africains. Ce n'est donc pas la mondialisation d'un modèle synthétisé, mais plutôt la mondialisation d'un seul modèle occidental. C'est pourquoi, comme palliatifs, certains penseurs soutiennent que l'Afrique doit «développer une culture de résistance» à la mondialisation, si elle ne veut pas être reléguée au rang d'«économie de mendiants». Mais pour d'autres, peu importe les impacts de la mondialisation sur les systèmes d'éducation du continent, **l'Afrique ne pourra pas avancer en se tenant à l'écart de ce phénomène inédit à l'échelle planétaire. Elle doit plutôt développer une spécificité qui lui soit propre et qu'elle peut offrir et échanger avec les autres sur le plan mondial.**

En clair, la mondialisation de l'éducation lorsqu'elle n'est pas profitable à un État, entraîne le sous-développement et la pauvreté qui deviennent des valeurs dominantes et sont à l'origine du manque

de respect des aînés et des Érudits, du repli identitaire, du sentiment de supériorité par rapport aux autres, des conflits, de multiples affrontements et violences qui accablent le monde. **Ce qui nous pousse à rappeler qu'historiquement, les systèmes éducatifs ont été pensés pour transmettre la culture des générations adultes aux jeunes générations**, car:

- Les jeunes générations ne possèdent pas de culture propre par conséquent, ils assimilent mieux les modèles culturels des adultes sans opposer une quelconque résistance;
- Il existe une homogénéité de la culture des adultes et de l'état d'esprit de la jeune génération devant recevoir la culture des adultes qui est caractérisée par la stabilité de la production des structures des savoirs et connaissances dans le temps;
- Les systèmes éducatifs, à travers les écoles sont les principaux systèmes-experts dans le domaine de la transmission de connaissances et de savoirs.

Mais, sous l'effet de la mondialisation, l'école n'est plus le seul socle par lequel se transmet ce savoir. On assiste à l'hétérogénéité culturelle et à la reconnaissance des cultures historiquement assujetties en position d'infériorité par rapport à la culture occidentale qui est civilisationnelle donc supérieure. En conséquence de cette reconnaissance, on voit apparaître dans de nombreux pays, une demande de prise en compte de cette diversité linguistique dans la gestion des systèmes éducatifs. Autrement dit, il s'agit d'inclure l'enseignement des langues locales dans les programmes scolaires. Là où cette reconnaissance est refusée, de graves conflits apparaissent et conduisent à des guerres et à des génocides, la rendant encore plus nécessaire.

Conclusion :

Nous venons d'achever l'analyse de la mondialisation de l'éducation consacrée par l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'Organisation Mondiale du Commerce. Nous avons éclairé quelques notions fondamentales à la compréhension de notre thématique et nous avons pris le cas spécifique du Cameroun en particulier et de l'Afrique en général. En somme, au même titre que des ressources premières, l'éducation est un facteur incontournable des problématiques géopolitiques dont elle est au cœur d'un certain nombre d'enjeux tels que *les enjeux de développement* : une société ne peut réellement se développer que si elle donne une grande importance à l'éducation ; *Des enjeux financiers* : la plupart des décideurs politiques et économiques sont désormais convaincus que là où l'investissement éducatif est élevé et qualitatif, la croissance économique y est. De surcroît, beaucoup d'investisseurs (Acteurs de la mondialisation) apportent leur participation au financement d'écoles et de programmes éducatifs ; *Des enjeux idéologiques* :

l'éducation n'est jamais neutre par principe. Dans certaines zones du monde, elle est menacée par des groupes paramilitaires qui détournent les enfants de l'éducation afin de les enrôler dans leurs rangs, ou par des organisations terroristes instrumentalisant l'école. Si l'Afrique parvient à mettre fin à son «ancien mode d'imitation et de reproduction sociale par l'école, à l'image des anciennes métropoles» (Nyamba, 2005), si elle parvient à édifier son propre système d'éducation qui tient compte de ses rites, de ses valeurs culturelles et culturelles, alors, il y'a un grand espoir que l'Afrique soit effectivement au rendez-vous de la mondialisation de l'éducation.

Références bibliographiques

1. Becker, G., 1962, «Investment in human capital: a theoretical analysis», *Journal of Political Economy*, vol. 70, pp. 9-49.
2. Boissière, J., Fau, S. et Pedro, F., 2013, *Le numérique une chance pour l'école*, Paris, Armand Colin.
3. Carton, M., Lagier, F., et Weyer, F., 2003, *Rapport secteur Education, savoir, mondialisation, inégalités, éducation*, IUED Genève.
4. Chaptal, A., 2003, *L'efficacité des technologies éducatives dans l'enseignement scolaire. Analyse critique des approches française et américaine*, Paris, Harmattan.
5. Charles, N., Delpech, Q., Michelet, J., 2015, *investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, éd. France-Stratégie.
6. Chatel, E., 2001, *Comment évaluer l'éducation ? Pour une théorie sociale de l'action éducative*, Delachaux et Niestlé.
7. CNUCED, 19 novembre 2019, *Rapport DES Nations-Unies sur les pays les moins avancés*, Genève.
8. De Ketele, J-M., 2010, « Face visible et caché des classements internationaux », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 54, septembre, p. 39 - 47, 2010.
9. Document de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 21 octobre 2015, «Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030», A/RES/70/1.
10. Gurgand, M., 2005, *Économie de l'éducation*, Paris, La Découverte.
11. Hiatt, N., 2000, *the Millenium round and the liberalisation of the education*.
12. Jaspers, K., 1954, *Origine et sens de l'histoire*, Paris, Plon.
13. Kenichi, O., 1985, *the Coming Shape of Global Competition*, Ed. Macmillan USA.
14. Kuehn, L., 2000, « Keep Public Education Out of Trade Agreements », N.P., *British Columbia Teachers' Federation*, p. 1.
15. Lamarche T., 2003, «L'OMC et l'éducation : normalisation de l'éducation pour en faire une marchandise échangeable internationalement ?», in *Politiques et management public*, vol. 21, n° 1, pp. 109-130.

16. Laval, C. et Weber, L., 2002, le nouvel ordre éducatif, Paris.
17. Leroux, É. H., 2002, « L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) : règles propres à des secteurs particuliers », in *les Cahiers de droit*, 43 (3).
18. Lévy, J., 2007, « la mondialisation : un événement géographique », *Information géographique Vol. 7*.
19. Magali, Cd. R., Marion, F. et Eric L., 2010, «Éducation et conflits : les enjeux de l'offre éducative en situation de crise», Ed. Autrepant.
20. Martin, H.P. et Schumann H., 1997, *Le Piège de la mondialisation. L'agression contre la démocratie et la prospérité*.
21. Mincer, J., 1974, «Schooling, experience, and earnings», National Bureau of Economic Research (NBER), New York.
22. Ndoye, M., 2017, ADEA COMED News Journal, N° 12.
23. Nomaye, M., 2001, *éducation de base au Tchad*, collection Education et Société, Harmattan.
24. Nyamba, A., 2005, « Quelle place pour les systèmes éducatifs et de formation dans la mondialisation ? Les systèmes éducatifs et de formation africains : une situation chaotique et paradoxale », *Éducation et sociétés*, n° 16, p. 53-69.
25. OCDE, 2002, Commerce, éducation et AGCS : les tenants et les aboutissants, Editions de l'OCDE
26. OMC, 2001, *Examen de politique commerciale du Cameroun*.
27. *Préambule GATT 1947 et Accord instituant l'OMC*.
28. Projet JITAP II, février 2006, *impacts des Accords de l'OMC sur l'économie du Cameroun, négociation et mise en œuvre*. Ministère du Commerce, Cameroun et la CNUCED dans le cadre du Programme Intégré Conjoint d'Assistance Technique (JITAP).
29. Sauvé, P., 2002/3, « Commerce, éducation et AGCS : les tenants et les aboutissants », Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, n° 14, p. 51-85.
30. Solow, R. M., 1956, «A Contribution to the theory of Economic Growth», *Quarterly Journal of Economics*, vol. 70, pp. 65-94.
31. Tilman, F. et Delvaux, E. 2000, *Penser le projet. Concepts et outils d'une pédagogie émancipatrice*, Ed. Chronique Sociale.
32. Zaki, L., 2003, *Souveraineté et mondialisation*, IUED, Genève.